

RÈGLEMENT DU TRICA'TRAIL 2023

1) ORGANISATION

Le TRICA'TRAIL est organisé par l'association «CALAIS TERRE D'OPALE TRAIL» et le comité des fêtes de St Tricat, avec le partenariat des communes de : SAINT-TRICAT, BONNINGUES-LES-CALAIS, HAMES-BOUCRES et FRETUN, le département du Pas-de-Calais et Grand Calais Terre et Mer.

2) PARCOURS

4 parcours sont proposés :

- 11 km trail pour les personnes nées avant le 31/12/2007.
- 18 km trail pour les personnes nées avant le 31/12/2005
- 29 km trail pour les personnes nées avant le 31/12/2005. (ainsi qu'un relais mixte : 18 km + 11 km)
- 09 km marche pour les personnes nées avant le 31/12/2007.

3) DÉPARTS

Le départ des épreuves sera donné au niveau de la place de la mairie (rue de l'église) :

- ❖ 09h00 pour le 29 km et la course relais
- ❖ 09h10 pour la marche
- ❖ 09h20 pour le 18 km
- ❖ 09h50 pour le 11 km

4) CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par « Chronopale » grâce à une puce attachée à la chaussure. Tous les inscrits se verront remettre une puce qu'ils devront mettre à leur chaussure et qui pourra servir de contrôle de régularité. Le classement est établi sur le temps officiel.

Cette puce devra être restituée à l'organisation, même en cas d'abandon, sous peine de facturation de la valeur de remplacement de la puce.

5) INSCRIPTIONS

- Les inscriptions se font par **internet** sur le site : <https://www.njuko.net/trailsainttricat2023>
(Elles doivent nous parvenir avant le jeudi 05 octobre à minuit)
- Aucune inscription par courrier (Internet uniquement).
- Pas d'inscription sur place le jour de la course.
- Les droits d'inscriptions sont les suivants :
 - 29 km (+ course relais duo) = 20 euros
 - 18 km = 15 euros
 - 11 km = 10 euros
 - 9 km (marche) = 05 euros

Vous avez la possibilité de souscrire à une ou plusieurs **assurances annulation** au moment de votre inscription. (*Conditions précisées sur Njuko*) **La course est limitée à 650 inscrits !**

6) CERTIFICAT MÉDICAL

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du code de la route ainsi qu'à la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) **Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :**

-Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation

-Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition

-Soit d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM, l'UFOLEP, en cours de validité à la date de la manifestation -Soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire

-Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

ATTENTION, la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable. Les participants étrangers, y compris ceux engagés par un agent sportif d'Athlétisme, sont tenus de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français. L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant. L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

7) DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera la veille le samedi après-midi chez Décathlon Calais ou le dimanche matin à partir de 08h00 sur place.

Chaque concurrent(e) devra porter son dossard sur le devant, visible, durant toute l'épreuve.

8) CHARTE ENVIRONNEMENTALE

A l'inscription, chaque concurrent(e) s'engage à respecter l'environnement pendant toute la durée de l'épreuve, en ne jetant aucun déchet dans la nature, de suivre les instructions des signaleurs en empruntant le balisage mis en place. La signature du bulletin d'inscription fait office d'accord.

Voir également la charte eco-responsable .

9) RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements prévus seront composés de boissons (eau- coca) et d'aliments solides (si autorisation préfectorale) disposés de la manière suivante :

- ✓ **29 km** Ravitaillements aux 12^{ème} - 18^{ème} km **et à l'arrivée**
- ✓ **18 km** Ravitaillements aux 12^{ème} km et à l'arrivée
- ✓ **11 km** Ravitaillements à l'arrivée.
- ✓ **9 km (marche)** Ravitaillements à l'arrivée.

Un ravitaillement complet est prévu à l'arrivée. Pas de ravitaillement dans la nature.

10) MATÉRIEL OBLIGATOIRE

SUR LES 29 km, 18 km et 11 KM : Réserve d'eau de 50 cl minimum ou camelback, réserve alimentaire, couverture de survie, Téléphone portable.

11) SÉCURITE DES COUREURS

Des signaleurs bénévoles sécuriseront la traversée des routes principales et les endroits dangereux. Une assistance médicale sera présente sur le site d'arrivée avec la participation de la Croix Blanche , ainsi qu'un médecin.

Un quad sera basé sur le site d'arrivée pour les interventions aux endroits difficiles d'accès aux véhicules de Secours.

Une liaison téléphonique (portable) sera permanente avec les signaleurs et le responsable de la course.

12) ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance R.C. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en ce qui concerne les vols pouvant survenir, avant, pendant, ou après l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

13) CONDITIONS PARTICULIÈRES

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de conditions météorologiques extrêmes et ceci dans un souci de sécurité.

L'épreuve pourra également être annulée par les autorités gouvernementale, en cas de force majeure.

De même, l'organisation disqualifiera les concurrents qui cherchent à tricher en empruntant des chemins hors parcours.

Des vététistes suivront et fermeront chaque parcours.

14) RÉSULTATS

Les classements et les photos seront disponibles sur la page facebook de l'association.

Le lendemain de la course, ainsi que sur le site chronopale.fr

15) RÉCOMPENSES

- Paniers garnis aux premiers de chaque catégorie (hommes et femmes) de chaque course (29 km, 18 km et 11 km).
- Tous les participants recevront un lot souvenir.

16) PODIUMS

La remise des récompenses aura lieu à partir de 12h00. (dans la salle des fêtes si autorisation préfectorale)

17) ACCUEIL - CONVIVIALITE - TOMBOLA

Avant la course :

- PARKINGS
- Café d'accueil
- Animation

Après la course :

- Ravitaillement complet
- Douches et Sanitaires (si autorisation préfectorale)
- Animation
- Restauration avec friterie / Buvette.

Une tombola sera organisée lors de l'évènement parmi les coureurs inscrits. (présence obligatoire)

18) Droit à l'image

Tout coureur autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.